



Séance plénière exceptionnelle

Avis sur le projet régional de santé

le jeudi 31 mai 2018

DISCOURS DU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
M. JEAN-LUC GLEYZE

Mesdames les vice-présidentes,

Messieurs les vice-présidents,

Mesdames les Conseillères départementales,

Messieurs les Conseillers départementaux,

Monsieur le Directeur général des services, Monsieur Philippe MAHÉ,

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs généraux adjoints,

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs,

Mesdames et Messieurs les agents,

Mesdames et Messieurs,

Avant d'entrer dans le vif de notre séance plénière exceptionnelle,

j'aimerais revenir sur **l'épisode météorologique dévastateur** qu'a connu notre département dans la matinée de samedi.

10 petites minutes d'un orage de grêle auront suffi pour détruire des vignobles à la récolte prometteuse, des hectares de pépinières viticoles, des aspergerais, et d'autres cultures encore.

Lundi, **je suis allé à la rencontre des agriculteurs** affectés par ce terrible événement dans les secteurs de Bourg-sur-Gironde et de Blaye.

Il en faut du courage à ces agriculteurs du Médoc et du Nord Gironde, pour relever la tête et ne pas sombrer dans la détresse. **C'est ce courage qu'ils m'ont témoigné.**

Nous avons évoqué les difficultés d'aujourd'hui, celles à venir, et la nécessité d'une solidarité collective pour les aider à passer cette épreuve difficile.

Aux côtés de l'Etat et de la Région, **le Département de la Gironde prendra sa part pour les accompagner au mieux, techniquement, financièrement et moralement**, dans le cadre de nos compétences.

Par ailleurs, j'ai demandé aux services de travailler sur la possibilité de **contribuer à un fonds d'urgence, confié à la MSA**. Le montant sera défini en fonction des pertes qui restent à déterminer aussi vite que possible, et en lien avec l'Etat, la Région et les autres partenaires.

Revenons à l'objet de notre **séance plénière d'aujourd'hui, consacrée au projet régional de santé** sur lequel nous sommes tenus de rendre un avis.

Mais avant de vous donner mon avis sur le PRS, **j'aimerais d'abord revenir sur les besoins identifiés en Gironde en matière de santé, et développer quelques lignes de l'action que porte le Département en faveur de la prévention et de la promotion de la santé.**

I. La santé aujourd'hui...

La santé est un élément primordial dans la vie quotidienne de chacune et chacun d'entre nous.

Les attentes de nos concitoyens sont grandes, elle appelle une mobilisation de tous les acteurs publics et privés qui agissent sur cette thématique, mais aussi de tous les citoyens, pour **garantir l'accès aux soins qui est un droit fondamental.**

C'est tous ensemble que nous parviendrons à relever ce défi !

Car la situation est préoccupante. **Notre pays reste marqué par de**

fortes inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux soins.

Ces inégalités s'expliquent à la fois par **des obstacles financiers** et

par **une insuffisance de l'offre** dans de nombreux territoires.

➤ Les inégalités sociales :

Un différentiel d'espérance de vie : -6,4 ans en moyenne entre

les ouvriers et les cadres supérieurs masculins, -3,2 ans chez les

femmes.

Un Français sur quatre déclare avoir renoncé à au moins un soin

dans l'année pour des raisons financières.

➤ Les inégalités territoriales :

La situation est préoccupante dans un certain nombre de

territoires touchés par la désertification médicale.

Médecine générale : **un rapport de 1 à 3 en termes d'accessibilité aux soins entre les territoires les mieux dotés et les territoires les plus éloignés de l'offre de santé.**

Des inégalités territoriales encore plus marquées pour l'accès aux spécialistes : un différentiel de 5 pour les masseurs-kinésithérapeutes et les infirmiers, 6 pour les ophtalmologues, 14 pour les pédiatres, 19 pour les psychiatres.

A titre d'exemple, **les spécialistes sont en moyenne 3 fois moins nombreux en quartier prioritaire de la politique de la ville que dans les autres unités urbaines.**

Et **les tensions risquent de s'aggraver dans les années à venir** en raison de la **diminution du nombre de médecins généralistes en exercice et du départ prochain à la retraite de toute une génération de médecins.**

Ces difficultés d'accès aux soins nous concernent directement dans les champs de compétences qui sont les nôtres :

- **Les EHPAD** connaissent la plus grande crise de leur histoire, dans un contexte d'augmentation des besoins et de réforme tarifaire.
- **Les enfants et adolescents en situation de handicap sont confrontés à des délais d'attente trop longs** – que ce soit pour l'admission en établissements adaptés, pour les services d'éducation spéciale ou pour les soins à domicile – compromettant leurs chances d'insertion scolaire et sociale.
- Il en va de même pour **les adultes en situation de handicap dont les défauts de prise en charge peuvent conduire à un maintien à domicile subi** et engendrer de grandes difficultés pour les familles.

Autant de réalités qu'il convient de voir en face et auxquelles il nous faut apporter des réponses concrètes.

Car on ne peut décemment pas se satisfaire de cette situation !

En tant que chef de file des solidarités humaines et territoriales, la santé est un élément essentiel qui irrigue nos politiques publiques.

L'enjeu est de maintenir un accès à des soins de qualité pour tous et partout en Gironde !

II. L'action du Département en matière de santé

Le Département se mobilise déjà au travers de l'ensemble de ses compétences pour favoriser l'accès aux soins pour tous, que ce soit en termes de prévention, de promotion de la santé ou d'autonomie.

En intervenant auprès des Girondines et des Girondins à chaque étape de leur vie, **la collectivité départementale place la santé est un élément essentiel de nos politiques de solidarité.**

➤ **En matière de lutte contre la désertification :**

SDAASP qui suit un double objectif en matière de santé :

- ⇒ **Renforcer durablement le maillage de l'offre de santé ;**
- ⇒ **Déployer une offre médico-sociale globale et accessible à tous les Girondins**

➤ **Dans l'accompagnement des femmes enceintes et de la petite enfance :**

Protection Maternelle et Infantile : rappelons-le, un service gratuit et ouvert à tous !

- ⇒ Il permet de **rencontrer une puéricultrice** à domicile ou en consultation dans plus d'une soixantaine de lieux d'accueil PMI.
- ⇒ **20 examens de santé obligatoires**, en lien avec les professionnels de santé, pour s'assurer que l'enfant grandit en bonne santé et accompagner la parentalité.
- ⇒ **Dès la rentrée prochaine, tous les enfants de 3-4 ans bénéficieront d'un bilan de santé** à l'école maternelle.
- ⇒ **Accompagnement des parents dans la recherche d'un mode d'accueil adapté** aux enfants nécessitant des besoins spécifiques.

=> Un élément central du dispositif de prévention dans notre pays que le Département est fier d'offrir aux Girondines et aux Girondins, au plus près de chez eux !

+ **Campagnes de vaccinations** des enfants mais aussi des adultes, et principalement celle du BCG, notamment via des consultations dédiées dans les 36 MDSI.

➤ **Dans l'éducation à la sexualité et à la santé sexuelle :**

En déployant **20 Centres de Planification et d'Éducation Sexuelle** (CPEF) à travers la Gironde.

En menant des **actions d'éducation à la sexualité** dans les établissements scolaires.

➤ **Dans l'accompagnement des mineurs accueillis dans le cadre de la Protection de l'enfance :**

En prenant en charge les enfants et jeunes qui nous sont confiés par la justice.

=> la santé constitue un besoin fondamental pour ce public.

Dans le cadre de la signature d'un protocole associant l'ARS, le Conseil départemental et la MDPH, **il était prévu la création par l'ARS d'un service d'assistants familiaux thérapeutiques** permettant de répondre aux besoins spécifiques des jeunes confiés au Département.

On ne peut que regretter que ce projet ne figure pas dans le PRS...

➤ **Dans la prévention et l'accès à la santé des jeunes :**

En soutenant les **Points Accueil Ecoute Jeunes** qui reçoivent gratuitement et anonymement des jeunes âgés de 12 à 25 ans et leurs familles.

En développant des **actions d'information santé**, notamment via le financement des Missions Locales.

➤ **Dans la lutte contre le mal logement et ses conséquences sur la santé :**

Le Département a fait de la lutte contre le mal logement et pour la résorption de la précarité énergétique un objectif prioritaire.

⇒ **Exemple du dispositif SLIME** : accompagner les dispositifs locaux de lutte contre la précarité énergétique en se concentrant sur le repérage des logements insalubres et le conseil aux ménages modestes via des visites à domicile.

⇒ **AMI Logement d'abord** en partenariat avec la Métropole => action envers les sans-abris, au-delà de l'hébergement d'urgence, pour leur **offrir un logement durable, digne et décent**, préalable indispensable à leur insertion dans la société.

➤ **Dans l'utilisation du sport comme leviers de prévention :**

En développant des activités physiques adaptées pour le plus grand nombre, notamment les personnes en situation de handicap, les jeunes, les publics fragiles et les personnes avançant dans l'âge.

En nouant **des partenariats étroits avec les acteurs sportifs locaux** pour porter ensemble un certain nombre d'actions : le CREPS, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le CDOS de Gironde,....

En soutenant financièrement les acteurs du mouvement sportif girondin : comités et clubs sportifs départementaux.

Pratiquer une activité sportive régulière contribue aussi au bien-être et à la santé !

➤ **Dans la protection du cadre de vie et la promotion d'une agriculture durable :**

En protégeant le cadre de vie de tous les Girondins, notamment par une politique ambitieuse de **préservation des ENS**.

En mettant en œuvre les actions du **programme de surveillance de la qualité de l'air** porté par l'ATMO Nouvelle-Aquitaine.

En finançant la surveillance et la **lutte contre le moustique tigre**.

En renforçant la sécurité sanitaire via le **Laboratoire Départemental d'Analyses** (LDA33) : plus de 80 000 analyses en 2017 dans des domaines aussi divers que la santé animale, l'hygiène alimentaire, la santé végétale et l'hydrologie.

➤ Dans l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie en situation de handicap :

En garantissant l'accès à leurs droits ainsi qu'**un accompagnement des services du Département et de la MDPH dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de vie.**

=> évaluation de leurs besoins individuels, pilotage et contrôle de l'offre des établissements et services médico-sociaux.

*

*

*

Cette diversité des missions fait du Département **un acteur central de santé**, en mesure :

- de porter une vision globale sur les besoins des Girondines et des Girondins ;
- de coordonner l'action des acteurs locaux ;
- d'inventer des solutions innovantes aux difficultés que rencontrent nos concitoyens dans leur vie quotidienne.

C'est pourquoi le Département a mis en place une **Maison Départementale de la Santé**. Celle-ci regroupe le CeGIDD, le Centre de planification familiale et le Centre de lutte antituberculeux (CLAT).

Convaincu de la nécessité d'un accès équitable à la santé pour tous et partout en Gironde, **le Département porte une attention particulière aux secteurs les plus touchés par la désertification médicale et aux publics les plus vulnérables.**

Cela passe aussi par **le déploiement d'un maillage territorial fin de nos propres services** (MDSI, PTS, PJT,...) et par **la construction de relations étroites avec l'ensemble des partenaires sur le terrain** (CLIC, MAIA, MSAP,...).

Cette proximité nous permet d'**assurer un service public de proximité** et de **faire remonter les besoins.**

III. Les divergences sur le Projet Régional de Santé

- **Sur la forme :**

L'ARS a procédé à l'élaboration de son Projet régional de santé qui doit entrer en vigueur à partir du mois de juin 2018.

Elle a respecté le cadre réglementaire minimal qui ne prévoit qu'une consultation *a posteriori* des collectivités locales, sous un délai de 3 mois. C'est l'objet de notre séance plénière d'aujourd'hui.

Néanmoins, **au regard de l'importance que le Département accorde aux questions de santé dans ses politiques, on ne peut que regretter que le Département n'ait pas été associé plus en amont dans l'élaboration du Projet régional de santé.**

Par ailleurs, force est de constater que **le PRS élude complètement la part que joue le Département dans les questions de santé publique.**

=> la collectivité départementale n'est quasiment jamais citée et son rôle n'est pas mentionné !

Il en résulte des défauts importants dans l'articulation des actions respectives que portent le Département et l'ARS.

A titre d'exemple, **la mise en place des Plateformes Territoriales d'Appui**, prévue par l'ARS, **ne doit pas créer de doublons avec les structures existantes mais plutôt s'inscrire en complémentarité de leurs actions.**

Une meilleure coordination entre l'ARS et le Département est donc indispensable pour garantir la lisibilité de nos politiques publiques auprès des citoyens et des professionnels de santé.

- Sur le fond :

Nous relevons **un certain nombre de carences en termes de déclinaison opérationnelle et de prise en charge des besoins spécifiques en Gironde.**

Concernant la question centrale de l'accueil en établissements, **le PRS semble ignorer la réalité démographique de notre département** qui accueille près de 20 000 nouveaux habitants chaque année, engendrant mécaniquement de nouveaux besoins.

Rappelons que **la Gironde compte parmi les Départements de Nouvelle Aquitaine les moins bien pourvus en EHPAD et parmi les moins bien dotés en places d'accueil pour adultes handicapés**, notamment en accueil spécialisé ou médicalisé.

Or le PRS ne présente aucune perspective de création de places dans les 5 années à venir.

- **Aucune création de place en EHPAD** alors même que l'état de saturation des établissements est plus que jamais au cœur de l'actualité, avec de réelles difficultés à la fois du côté des résidents que du personnel.
- **Aucune réponse aux besoins de médicalisation des personnes en situation de handicap**, engendrant un coût pris en charge par le Département en lieu et place de l'Etat.
- Concernant les enfants, **aucune solution n'est apportée à l'insuffisance des places en SESSAD et aux disparités dans la répartition des ITEP** à l'échelle du territoire girondin.
De même pour les difficultés d'entrée en IME pour accompagner les enfants porteurs de troubles autistiques.

A l'heure où les associations ont déposé un recours collectif devant le Conseil de l'Europe contre l'Etat français pour violation des droits fondamentaux des personnes handicapées, notre responsabilité est d'être à la hauteur des enjeux et des attendus que tout citoyen peut avoir.

L'inclusion doit être un chemin et non un virage, elle doit devenir une réalité et ne pas rester au stade de l'incantation. Nous sommes attendus collectivement par les personnes en situation de handicap.

Il ne s'agit pas d'opposer la maison à l'établissement, mais de faire en sorte que la personne accompagnée ait le choix de son projet de vie. Cette responsabilité doit être portée collectivement par l'Etat, les collectivités et les partenaires ... et ne pas se restreindre au Département ou à la MDPH.

Concernant les enfants confiés au Département dans le cadre de la protection de l'enfance, ils doivent avoir accès à des soins et un accompagnement, pas suffisamment pris en compte dans le PRS.

D'autres insuffisances sont à signaler : concernant **l'accès aux soins en santé mentale** ou encore concernant **la couverture du territoire girondin en Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)**.

Enfin, le PRS nourrit **de grandes interrogations quant aux modalités de sa mise en œuvre**. Nous avons besoin de précisions et de se mettre d'accord entre nous pour inscrire nos actions en complémentarité :

- Quelles actions concrètes d'ici 2023 ?
- Quel calendrier précis ?
- Quels indicateurs de performance et de suivi ?
- Quels moyens alloués ?
- Quels acteurs pour piloter chaque action ?
- Quel processus d'évaluation en cours de route ?
- Quels outils pour consulter et mobiliser les citoyens de sorte qu'ils deviennent acteurs de leur santé ?

*

*

*

J'ai déjà eu l'occasion d'échanger avec le directeur régional de l'ARS à ce sujet.

Je lui ai indiqué que naturellement **nous ne pouvions qu'être en accord avec les grands principes évoqués par le PRS.**

(A savoir :

- *Amplifier les actions sur les déterminants de santé et la promotion de la santé ;*
- *Promouvoir un accès équitable à la santé sur les territoires ;*
- *Renforcer la coordination des acteurs et améliorer les parcours de santé ;*
- *Renforcer la démocratie sanitaire et la place du citoyen, acteur de sa santé et du système de santé ;*
- *Soutenir et amplifier l'innovation au service de la qualité et de l'efficience du système de santé.)*

D'autant plus que **nous les mettons déjà en application dans le cadre des différentes politiques publiques que nous portons.**

Mais l'heure n'est déjà plus aux constats et aux objectifs généraux, sur lesquels tout le monde se retrouve.

Il s'agit d'avancer sur leur **mise en œuvre opérationnelle**, d'établir un **calendrier d'actions précis**, d'y affecter **les moyens nécessaires** et de **construire un mode de collaboration qui associe les partenaires et les citoyens**.

Il faut que nos concitoyens puissent demain constater de réels progrès en matière d'accès aux soins !

J'ai également relevé qu'**un certain nombre d'arbitrages importants concernant l'organisation sanitaire et hospitalière en Gironde ne relèvent pas des compétences départementales**.

A ce titre, le Département n'est pas légitime à collaborer à ces prises de décision et **nous ne saurions en être tenus pour responsables**.

IV. Le Département souhaite engager une démarche constructive dans le cadre de l'élaboration de son Plan départemental de la santé

Pour toutes ces raisons, **je vous invite à rendre un avis défavorable au Projet Régional de Santé tel qu'il nous est présenté aujourd'hui.**

En parallèle, dans **une démarche constructive** avec l'ARS, partenaire essentiel dans la mise en œuvre de nos politiques publiques, je vous propose de nous engager dans **l'élaboration d'un Plan départemental de la santé** sur le champ de nos compétences.

Ce plan, nous le construirons **en concertation avec l'ARS, mais aussi avec les professionnels de santé, l'ensemble des partenaires et en y associant les citoyens.**

L'objectif est de **travailler conjointement pour adapter l'offre de santé aux besoins des usagers et mieux articuler les interventions dans le cadre d'une approche territorialisée.**

Et consciente de l'urgence de cette préoccupation pour nos concitoyens, **l'assemblée départementale votera ce plan avant la fin de l'année** pour qu'il entre en application dès l'année prochaine.

Il fixera **une feuille de route** :

- Il identifiera des **actions prioritaires** ;
- Il déterminera **la place et le rôle de chacun** ;
- Il avancera sur **un calendrier opérationnel**.

Plus que jamais, le Département se mobilise pour prendre soin des Girondines et des Girondins à tous les âges de leur vie !